

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . . .	14 »	16 »
» trois mois . . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbré
compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuij, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, et chez les Héritiers Doornik, libraires, Lange Pooten, à La Haye, Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 29 Mars.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Le nouveau ministère qui, ainsi qu'on l'a vu dans le discours prononcé par M. le président du conseil, avait fait un appel à la chambre pour obtenir son concours dans l'accomplissement de la tâche difficile qu'il vient d'accepter, a déjà obtenu un grand nombre d'adhésions à ses principes. Samedi, immédiatement après le discours de M. le comte Schimmelpenninck, plusieurs membres de la Chambre ont pris la parole. Nous faisons connaître ci-après l'opinion émise par eux.

M. Van Goltstein. J'ai écouté avec le plus grand plaisir le discours que vous venez d'entendre. Je vois avec joie l'établissement d'un système sincèrement constitutionnel dans notre pays. J'ai la conviction qu'il aura pour résultat de resserrer encore l'union entre le prince et le peuple. L'attitude énergique que le cabinet a adoptée, l'appui de la représentation qui ne lui fera pas défaut, feront cesser l'inquiétude qui agite les esprits et engageront tous les hommes bien pensants à se serrer autour du trône, qui est animé des meilleurs sentiments dans l'intérêt du pays.

M. Schooneveld déclare également qu'il appuiera sans hésiter le nouveau cabinet, et qu'il approuve hautement les sentiments manifestés par le ministre.

M. Dignier van Twist promet également son appui au nouveau cabinet.

M. Verwey Mejan, en exprimant son adhésion voudrait que le président du conseil des ministres mit lui-même par écrit les paroles qu'il vient d'prononcer, afin qu'elles fussent rendues au pays d'une manière exacte.

M. le comte de Schimmelpenninck. Je regrette de ne pouvoir me rendre au cœur de l'honorable membre. Je n'ai énoncé que quelques principes généraux ; les détails viendront plus tard. J'ai parlé comme mon cœur me l'a inspiré. Mon langage était celui de la conviction la plus profonde et je ne doute pas qu'il ne soit compris par tous.

M. M. Romme, Luyben et Faber van Riemsdyck expriment également leur adhésion aux principes exposés par le président du conseil auquel ils présentent leur appui sincère.

Dans la séance d'hier plus de vingt membres ont successivement pris la parole sur les trois projets de loi pour lesquels le ministère avait demandé un vote de confiance. A l'exception de deux orateurs dont les opinions ne sont pas d'accord avec les principes du nouveau gouvernement, tous les autres membres lui ont promis leur concours.

Les différents discours prononcés en cette occasion sont tous dans le sens de ceux qu'on vient de lire ; nous croyons inutile de les publier chacun séparément.

Son Exc. le président des ministres a prononcé, dans la séance d'hier de la Seconde Chambre des États-Généraux, les paroles suivantes, sitôt après l'adoption des trois projets de loi :

Nobles et Puissants Seigneurs,

La promptitude avec laquelle Vos Nobles Puissances ont préparé et terminé dans la séance de ce jour leurs délibérations sur les deux projets de loi qui leur avaient été présentés, ne peut être que fort agréable au gouvernement. De son côté, le gouvernement examine avec une sérieuse attention la manière dont il peut alléger la charge des impôts qui pèse

lourdement sur la classe des habitants du royaume qui ont le plus de peine à pourvoir aux besoins journaliers de leur existence. VV. NN. PP. reconnaîtront sans doute que les lois d'accises sur la mouture et l'abattage doivent être prises les premières en considération, et nous croyons déjà pouvoir compter sur l'appui de VV. NN. PP., lorsque nous viendrons, ainsi que nous en avons l'espoir, invoquer votre concours au sujet des projets de loi qui, s'ils n'abrogent pas ces impôts, y apporteront du moins des changements et modifications qui puissent alléger le poids de cette charge fiscale qui pèse sur tous les habitants du royaume.

Une lettre d'Aix-la-Chapelle nous apprend que le prince Czartorisky a passé avant-hier par cette ville, se rendant à Berlin. Le prince va faire auprès du roi des démarches en faveur de la Pologne.

Au moment même où le prince Czartorisky est arrivé, une assemblée de bourgeois se tenait à l'hôtel Nuellens, où elle délibérait sur les termes d'une adresse au roi tendant à réclamer la restauration de la Pologne. Lorsqu'on a été instruit de sa présence en ville, une députation est allée le rejoindre. L'assemblée lui a exprimé les plus chaleureuses sympathies pour la cause de son infortunée patrie. Le prince a été tellement ému de cette démonstration qu'il a pu à peine prononcer quelques paroles. Il a déclaré qu'il avait toujours beaucoup espéré de l'Allemagne, mais que le spectacle qu'il avait sous les yeux dépassait toutes ses espérances.

Le prince Czartorisky a également été accueilli, à son passage par Cologne, par les acclamations enthousiastes du peuple et de la bourgeoisie.

La Børsenhalle, de Hambourg, invite le commerce de cette ville et tous les Allemands à faire tout leur possible pour débarrasser le commerce des chaînes contre nature dans lesquelles il languit. Jamais le moment n'a été plus propice, dit ce journal ; pour rendre libres au peuple allemand les voies fluviales, qui doivent devenir propriété nationale. Il est indigne du peuple allemand, qui se réveille à la liberté, de laisser subsister un stadertzoll, un sundzoll et d'autres impôts iniques qui entravent le commerce.

Hambourg, en digne représentant du peuple allemand, doit donc travailler de toutes ses forces à enlever ces barricades.

Le Børsenhalle se prononce contre la proclamation par laquelle le roi de Prusse se place à la tête de l'Allemagne, parce qu'il craint que cela n'amène une scission en blessant le cabinet de Vienne. Il dit d'ailleurs que cette résolution a été trop tardive ; que, si elle avait été prise quelques semaines plus tôt, le roi de Prusse aurait eu les sympathies de toute l'Allemagne.

Francfort, 26 mars.

Extrait du protocole de la 23^e séance de la Diète germanique, tenue le 25 mars 1848.

La Diète germanique arrête : L'invitation adressée par suite de la résolution de la Diète du 10 de ce mois à tous les gouvernements allemands, de déléguer le plus tôt possible des hommes investis de la confiance publique, à l'effet de discuter la révision du pacte fédéral sur une base vraiment nationale et en rapport avec l'esprit du siècle, sera réitérée, afin que cette discussion puisse commencer ici immédiatement après l'arrivée de ces députés.

Les 96 membres du corps législatif se sont réunis aujourd'hui et ont choisi parmi eux 10 députés pour prendre part aux tra-

— Ernestine a raison, Monsieur Olivier, — reprit Hermine : — d'après ce que je sais du mauvais caractère de sa parente, il faut agir avec prudence, car enfin, c'est un malheur, mais le consentement de cette parente est indispensable au mariage d'Ernestine.

— Je m'en rapporte complètement à Mlle Ernestine, et à vous, Mademoiselle Hermine, sur la manière de faire cette démarche. Certain du consentement de Mlle Ernestine, je puis attendre dans cette douce pensée, oh ! bien douce, Mademoiselle Ernestine. Si vous saviez avec quel contentement je songe à l'avenir, à notre avenir, je puis maintenant dire cela. Et mon brave et digne oncle, quelle joie va être la sienne, de se voir entouré de nos soins, car, cela ne vous contrarierait en rien, n'est-ce pas, Mademoiselle Ernestine, de vivre auprès de lui ! Il est si bon, il sera si heureux !

— Ne m'avez-vous pas dit, Monsieur Olivier, qu'il m'appellerait sa fille ? Je serai jalouse de justifier ce titre.

— Dites, Mademoiselle Hermine — reprit Olivier, s'adressant à la duchesse — après une telle réponse, peut-il être un bonheur plus complet que le mien ?

— Non, Monsieur Olivier, — reprit la duchesse en étouffant un soupir, et songeant qu'elle aussi aurait pu jouir d'une félicité pareille, si Gerald eût été dans une position aussi modeste que celle d'Olivier, — non, je ne crois pas qu'il y ait de bonheur comparable au vôtre, et plus mérité ! aussi je m'en réjouis pour mon amie.

— Dam, Mademoiselle Ernestine, — dit Olivier en souriant, — nous ne serons pas des gros seigneurs, car un sous-lieutenant, c'est peu de chose, mais, du moins, une épaulette, honorablement portée, nivelle toutes les conditions. Et puis, je suis jeune, et au lieu d'une épaulette, je puis en avoir deux, puis devenir chef d'escadron, peut-être colonel !

— Ah ! Monsieur Olivier ! — dit Ernestine en souriant à son tour, — voilà de l'ambition.

— C'est vrai ; maintenant, il me semble que j'en suis dévoré, d'ambition ! Je serais si heureux de vous voir jouir de la considération dont est entourée la femme d'un colonel. Mon pauvre oncle serait-il assez fier pour vous, pour moi, et aussi pour lui, de me voir ce grade ! Et puis, Mademoiselle Ernestine, savez-vous que nous serions millionnaires, avec notre solde de colonel. Alors, quel plaisir pour moi de vous entourer de bien-être, d'un peu de luxe même, de vous faire oublier ce que votre première jeunesse a peut-être eu de pénible, et enfin de voir mon pauvre oncle à l'abri de la gêne, dont il a parfois tant souffert !

— Oui, malgré vos généreux efforts, Monsieur Olivier, — dit Ernestine avec émotion, — malgré les travaux continus dont vous vous chargez pendant votre congé...

vaut de l'assemblée qui ouvrira ici le 30 mars. Ont été élus à cet effet : M. M. le docteur Reinganum, le docteur Mappes, le docteur Kugler, le docteur Kriegel, l'échevin docteur Souchay, le sénateur docteur Hessenberg, le docteur H. Hoffmann, le docteur Varrentrapp, Bardorf d'Oberrad, instituteur primaire, l'échevin docteur Müller.

Le gouvernement provisoire de Schleswig-Holstein a publié la proclamation suivante :

« Concitoyens, notre duc a été obligé par un mouvement populaire à Copenhague de congédier ses conseillers actuels et de prendre une attitude hostile à l'égard des ducs. »

« La volonté du souverain n'est plus libre et le pays se trouve sans gouvernement. Nous ne souffrirons pas qu'un pays allemand devienne la proie des Danois. Les grands périls exigent de grandes résolutions ; il faut une autorité pour défendre les frontières, pour maintenir l'ordre. »

« Obéissons à la nécessité pressante et nous appuyant sur la confiance dont nous avons reçu jusqu'à présent de continuelles témoignages, nous avons, cédant à l'appel qui nous a été fait, pris provisoirement la direction du gouvernement que nous conserverons pour maintenir les droits du pays et de notre duc par droit de naissance (angestammt) et les exercerons au nom de celui-ci. »

« Nous convoquerons immédiatement l'assemblée des États réunis et déposerons le pouvoir que nous avons accepté, aussitôt que le souverain du pays sera libre de nouveau ou que l'assemblée des États aura chargé d'autres personnes de la direction des affaires du pays. Nous adhérons de toutes nos forces aux efforts qui se font en vue de la liberté et de l'unité de l'Allemagne. »

« Nous invitons tous les citoyens bien intentionnés à s'unir à nous. Donnons à la patrie allemande, par l'ordre et la fermeté, un digne témoignage de l'esprit patriotique qui anime les habitants de Schleswig-Holstein. »

« L'avocat Bremer, absent en ce moment, sera invité à faire partie du gouvernement provisoire. »

« Kiel, le 24 mars 1848. »
Le gouvernement provisoire.
Signé, BESELER, FRÉDÉRIC, prince de Schleswig-Holstein,
F. REVENTLOW, M.-J. SCHMIDT. »

Fluctuations principales des fonds anglais.

Après avoir reproduit le tableau des fluctuations qui ont eu lieu sur les cours des fonds français de 1797 à 1848, un journal anglais donne le même tableau pour le Sp. C. anglais pendant les mêmes périodes.

Au 1^{er} février 1793, les consolidés étaient à 76. Voici maintenant les fluctuations qu'ils ont subies depuis :

Année	Plus Haut.	Plus Bas.
1797. Époque où la Banque a suspendu ses paiements.	57 1/2	49 1/2
1800.	63 3/4	60
1801. Paix d'Amiens.	70	55 3/4
1804.	59 1/4	54 1/4
1812.	63	55 3/4
1814. Paix.	73 1/2	62 1/2
1815. Retour de l'île d'Elbe.	66 1/4	54 1/8
1824.	97 1/8	85 1/8
1825.	95 3/4	75
1830. Révolution de Juillet.	95 3/4	78 1/2
1831.	85 1/4	75 1/8
1840.	93 1/8	85 7/8
1845.	100 3/4	91 3/4
1847.	94	78 3/4
1848. 23 février.	39	88 5/8
» 25 mars.	83 3/4	82 7/8

— Ah ! Mademoiselle Hermine, vous avez été bien indiscrette, — dit gaiement Olivier à la duchesse.

— En tout cas, — reprit-elle, — mon indiscretion aura été très-désintéressée, car, lorsque j'ai dit à Ernestine tout le bien que je savais de vous, Monsieur Olivier, j'étais loin de me douter que vous deviez si tôt me justifier.

— Et moi, — reprit Ernestine en souriant, — je dirai à Monsieur Olivier, avec cette franchise dont il est avide, qu'il est mécontent de moi, s'il me croit ambitieuse du grade qu'il me promet un jour.

— Et moi, — dit Olivier, — je répondrai tout aussi franchement, que je suis horriblement jaloux, qu'en attendant pouvoir entourer Mademoiselle Ernestine de bien-être et de luxe, je ne songe qu'à lui plaire que je me promets de faire tout ce que je pourrai.

— Mais, Monsieur Olivier, — dit à son tour Hermine en souriant avec mélancolie, — je dirai à Mademoiselle Ernestine et à Monsieur Olivier qu'ils sont deux enfants de s'occuper de ces rêves dorés ; le présent ne doit-il pas les contenter ?

— Allons, je l'avoue, j'ai tort... — reprit gaiement Olivier, — voyez un peu où l'ambition vous conduit. Je pense à être colonel, au lieu de me di que mon brave oncle et moi, grâce à ma solde de sous-lieutenant, nous n'avons jamais été aussi riches... près de mille écus par an... à nous deux. Quelle joie de pouvoir dire : à nous trois, Mademoiselle Ernestine !

— Mille écus par an !... mais c'est énorme cela, Monsieur Olivier !... — s'écria la plus riche héritière de France. — Comment dépenser tant d'argent ?

Pauvre petite ! se dit Olivier, tout glorieux d'être si gros seigneur. Je m'en doutais bien, pour elle, si malheureuse jusqu'ici, c'est une grande fortune.

Et il reprit tout haut :

— C'est égal, Mademoiselle Ernestine, nous en viendrons à bout, allez, de nos trois mille francs, d'abord je veux que vous soyez mise à ravier, des toilettes simples, mais élégantes.

— Mon Dieu ! quelle coquetterie, Monsieur Olivier ! — dit Ernestine en riant.

— Pas du tout, Mademoiselle, c'est de la dignité. La femme d'un officier, jugez donc, il y va de l'honneur du grade.

— S'il s'agit de l'honneur du grade, — reprit en riant Mlle de Beaumesnil, — je me résignerai, Monsieur Olivier, mais à condition que votre cher oncle aura un joli jardin, puisqu'il aime les fleurs.

— C'est bien entendu, Mademoiselle Ernestine, nous trouverons facilement un petit appartement avec un jardin dans un quartier retiré, car étant en garnison à Paris, nous ne pouvons demeurer aux Batignolles, et

FBIULETON DU JOURNAL DE LA HAYE 30 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE II.

Après les promesses échangées entre Mlle de Beaumesnil et Olivier Raymond, en présence d'Hermine, les trois acteurs de cette scène gardèrent pendant plusieurs instants un silence solennel.

Tous trois sentaient la gravité de cet engagement.

— Quel bonheur d'être riche ! — pensait Olivier, — car maintenant je suis riche auprès de cette pauvre enfant, qui n'a que son travail pour vivre. Quel bonheur de pouvoir lui assurer une existence au-dessus de ses plus beaux rêves !

Et ses traits rayonnant de joie à cette pensée, il rompit le premier le silence, et dit à Mlle de Beaumesnil :

— Avant d'être certain de votre consentement, Mademoiselle, je n'avais voulu faire aucune démarche auprès de votre parente, qui, j'ai tout lieu de l'espérer, n'est-elle pas ? agréera ma demande. Quant à mon oncle, ai-je besoin de vous dire que sa joie égalera la mienne, lorsqu'il saura qu'il peut vous appeler sa fille ? Ce sera donc lui, si vous le jugez convenable, Mademoiselle, qui se rendra auprès de votre parente pour lui faire ma demande.

Ces paroles d'Olivier jetèrent Ernestine dans une grande perplexité ; cédant à un élan de confiance irrésistible qui lui disait qu'elle rencontrerait chez Olivier toutes les garanties de bonheur et de sécurité possible, elle n'avait pas réfléchi aux difficultés sans nombre résultant de son incognito, qu'elle ne pouvait, qu'elle n'osait rompre à l'instant même.

Pourtant, déjà quelque peu familiarisée avec les embarras soudains qui naissent de la position qu'elle s'était créée, Mlle de Beaumesnil répondit à Olivier après un moment de silence :

— Je ne saurais vous dire aujourd'hui, Monsieur Olivier, s'il est préférable que ce soit M. Bernard ou Hermine, qui aille trouver ma parente pour lui faire vos intentions, et de mon consentement, j'y penserais et, la première fois que je vous verrai, je vous ferai part de ce que je crois le plus convenable.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Nouvelles d'Italie.

L'attention générale se concentre aujourd'hui sur la situation de la Lombardie. Malheureusement les nouvelles du jour ne sont guère propres à dissiper l'incertitude qui règne, depuis le jour où Milan s'est insurgé, sur les phases et sur l'issue probable de la lutte.

Aucune nouvelle certaine n'arrive de Milan, qui est toujours bloquée par les troupes autrichiennes. Les journaux de Turin ne nous apportent que des récits fort incertains.

La nouvelle de l'entrée d'une armée piémontaise en Lombardie n'est pas encore confirmée; mais ce qui est sûr, c'est qu'une fermentation excessive règne dans tout le Piémont, c'est que des corps de volontaires ont passé la frontière pour prêter la main aux insurgés, c'est que toute la campagne aux environs de Milan a pris les armes, c'est que du canton du Tessin et de la Valteline des volontaires de la Suisse italienne sont entrés en Lombardie.

Voici quelques extraits des journaux de Turin :

« Novare 21 mars. »

Les Suisses sont entrés à Milan, ce matin, à dix heures. Beaucoup de munitions ont été expédiées d'ici pour Milan, et on continue à en envoyer encore. En ce moment, deux heures après-midi, cinq cents volontaires de la brigade piémontaise portaient pour la frontière du Tessin. On dit que Pavane et Plaisance sont aux mains du peuple. Les volontaires de Brescia, de Côme, de Snisse, et, dit-on, de Bergame, sont entrés à Milan. Radetzki a arboré le drapeau blanc.

Les communications entre Novare et Milan viennent d'être interceptées. Beaucoup de Lombards et de Piémontais armés se dirigent vers Mortara, où ils espèrent trouver un passage pour pénétrer en Lombardie. Les lettres ne sont pas encore distribuées.

Le bruit est très répandu à Turin que le régiment de cavalerie piémontaise royal, qui stationnait à Vigevano, vient de rompre la consigne, et d'entrer sur le territoire lombard. Cette nouvelle mérite confirmation.

Voici, en outre, les bruits qu'a recueillis l'Opinion :

« La résistance se prolonge glorieusement à Milan, quoique cette ville soit toujours bloquée par les troupes qui parcourent ou occupent les bastions et le chemin de circonvallation. C'est ce qui explique trop bien la terrible ignorance où nous sommes encore, malgré les efforts que nous faisons pour savoir quelque chose de la glorieuse et malheureuse cité. Quelques-uns des émissaires les plus hardis ont franchi avec de grandes difficultés la frontière; mais ils se sont retirés après être parvenus inutilement jusqu'aux cimetières de Milan. Dans la nuit du 19 au 20, une personne, qui a passé quelque temps sous les murs, entendait, entre les intervalles de la canonade, d'immenses cris qui paraissaient être des cris de triomphe. Peut-être quelques-uns des canonniers improvisés obtenaient-ils un succès inespéré.

« Le comité résidant à Novare n'a pas expédié moins de vingt individus pour recueillir, sur les diverses routes qui conduisent à Milan, des nouvelles du mouvement de nos troupes. Depuis trente-quatre heures que ces émissaires sont partis, on ne sait ce qu'ils sont devenus.

« On dit à Turin que des Suisses sont entrés hier à Milan par la porte de Côme, après en avoir délogé les Allemands et en avoir tué un grand nombre. Ils se seraient ensuite réunis aux Milanais à qui ils auraient fourni des munitions. On paraît ensuite tout disposé pour donner l'assaut à la citadelle.

« Radetzki aurait invité le gouvernement provisoire à traiter, mais le gouvernement aurait répondu qu'il s'y refuserait tant qu'il resterait une pierre debout à Milan, Brescia, Bergame, Crema, auraient taillé en pièces leurs garnisons, et marcheraient sur Milan, en soulevant la campagne sur leur passage.

« Un assaut infructueux, donné à la citadelle, dimanche, aurait coûté des torrents de sang au peuple, qui se serait acharné à cette héroïque entreprise, malgré les instances de ses chefs.

« Ces chefs seraient le podestat Casati, Ruggero Settimo, de Milan; un certain Rossi, d'Alexandrie, un della Croce, de Vigevano, et notre Giuseppe Avogadro, qui se trouvait à Milan par hasard, etc.

« Il paraît certain que les campagnes de Milan qui nous avoisinent sont restées honteusement immobiles jusqu'aujourd'hui; mais enfin elles com-

mencent à se réveiller et à désarmer leurs Croates au son du tocsin. Le canon, depuis quelque temps, est tombé muet, mais ensuite il recommence à tonner.

« On dit que la poudre est le objet qui fait le plus défaut aux braves Milanais, et que de Novare on leur en a envoyé le plus possible, avec la crainte qu'elle n'arrive pas à sa destination. Le général autrichien, si on lui en donne le temps, fera probablement sauter quelque arche de notre pont sur le Tessin, afin d'intercepter le passage des corps volontaires, et peut-être des troupes royales. »

21, dix heures du soir. — Les nouvelles du matin étaient désolantes. Vers le soir, nous apprimes que le peuple avait repris vigueur, massacré beaucoup de soldats, repris les places et repoussé les soldats dans la citadelle. Des secours arrivent, dit-on, ou sont attendus demain par les Milanais, épuisés de faim et de fatigue.

On lit encore dans le Courrier de Lyon du 26 mars : « Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Turin la lettre suivante :

« Turin, le 22 mars 1848. »

« Toutes les communications avec Milan sont toujours interceptées, et la nouvelle suivante est apportée ce matin par un voyageur arrivant des environs de cette capitale. Elle s'affiche en ce moment par toute la ville : « Le carnage continue à Milan d'une manière épouvantable; le peuple fait entendre des hurlements féroces. Le tocsin sonne à toute volée, appelant les populations qui arrivent en masse, mais sans canons qui cependant sont assez nécessaires pour chasser les Autrichiens qui occupent toujours les remparts. Cependant le peuple a pu s'emparer de la porte du Tessin par laquelle sont entrés 3,000 Suisses (corps-franca).

« Le général Radetzki reste bloqué dans le château. On espère que le manque de vivre l'obligera à se rendre ainsi que la garde. Déjà il a fait hisser sur le palais le drapeau blanc en signe de ralliement; mais il est trop tard, le peuple ne veut plus d'aucun traité et il est décidé à combattre jusqu'à son dernier homme. Le nombre des morts est très-grand des deux côtés. Le peuple a perdu beaucoup plus que les troupes. Un des premiers citoyens de Milan, le marquis Ubbia, a été tué. Le retentissement du canon s'est fait entendre jusqu'à Novare pendant la journée de lundi.

« Aujourd'hui, deux nouveaux régiments piémontais partent pour la frontière; mais ils doivent y rester en observation. L'ambassadeur anglais ayant immédiatement conféré avec Charles-Albert, a protesté contre une défense et contre tout secours direct. Il en résulte que la moindre défense ou pour mieux dire que le moindre secours officiel du Piémont, pourrait être considéré comme une agression directe contre l'Autriche. Or, le roi Charles-Albert ne peut prendre aucune initiative. Tout ce qu'il peut faire c'est de tenir en respect une armée de 20,000 Autrichiens échelonnés et campés sur toute la rive du Tessin.

« A l'instant, le bruit court à Turin que Charles-Albert part ce soir pour Novare avec huit mille hommes de troupes, dont il prend lui-même le commandement. Cette initiative ayant pour but de préserver son territoire de toute invasion, tiendra en respect la colonne autrichienne, qui en l'absence de tout appareil défensif aurait pu se replier sur Milan et se joindre aux troupes qui tiennent les remparts.

« Suisse est allé au combat de Milan touché bientôt à son terme car le récit qu'on en fait devient de plus en plus lamentable. »

Affaires de France

Les élections sont définitivement reculées en France jusqu'au jour de Pâques; il ne faudrait pas être surpris de les voir ajourner à l'infini. Le gouvernement a pris goût au pouvoir depuis qu'il s'y est installé. Il change, il modifie, il déplace les fonctionnaires, il nomme ses créatures, il publie force décrets, multiplie les promesses, accoutume les esprits à accepter ses actes comme définitifs, tandis qu'issue de la nécessité, il a les nécessités du moment pour bonnes et ne peut rien faire que de provisoire jusqu'à ce qu'il ait déposé les faisceaux devant l'assemblée nationale. Celle-ci pourra seule fonder un ordre de choses définitif qui ait la sanction de l'opinion publique.

Mais, en attendant, on voudrait manipuler la manière électorale pour donner les coudées plus libres aux empiriques qui rêvent une organisation nouvelle de la société. L'expérience de la grande majorité des électeurs sera mise à profit. Tout en proclamant la fraternité universelle, on sème la défiance entre

les capitalistes et les ouvriers, et l'on représente ceux-ci comme des parias qui ont un long idiotisme à venger. La suspension du travail, si ruineuse à tout le monde, ajoutera encore à la colère et à l'exaltation de ceux qui ne raisonnent pas et s'attendent à jouir immédiatement du bien-être inconnu qu'on leur a fait entrevoir.

Jusqu'ici l'émulation réussit fort mal; elle va même à l'excès du but. A moins d'arborer le drapeau de la Terreur et de se précipiter dans les voies d'une autre époque, on ne fera taire ni l'inquiétude, ni le mécontentement, ni les cris de ceux qui se plaignent du provisoire. Après avoir vu certains commissaires à l'œuvre, tel qui eût cédé à l'entraînement général il y a trois semaines, y songera à deux fois avant de prêter son appui à ceux qui exploitent les départements d'une façon si étrange.

La conciliation de tous les intérêts, de tous les partis, de toutes les opinions, tel est l'objet que doit remplir l'assemblée nationale. Il suffit d'être Français pour avoir droit à une place au soleil. Mais le goût de la domination est plus fort que l'amour de la liberté. Il se forme une aristocratie radicale qui entend s'imposer à la France. Répoussez, dit-on, les républicains nouveaux, n'admettez que ceux qui ont fait leurs preuves sous le régime précédent. Or, s'il en est ainsi, comme de leur propre aveu, ils ne formaient qu'une petite minorité, ce serait une petite minorité qui dicterait la loi à un peuple de trente-six millions d'hommes. Ainsi que le dit un journal, la France ne serait pas une république, elle serait une nation gouvernée par des républicains.

Les Français sont placés en ce moment entre deux systèmes de liberté, qui n'ont de commun que le nom : la liberté américaine et la liberté suisse. Celle-ci est le régime de la ruse et de la violence; elle brise les pressés; elle supprime les journaux, elle opprime tout ce qui gêne; elle force les consciences, elle s'impose par les baïonnettes. La liberté américaine laisse la plus grande latitude à chacun, ne fait pas de la robe un titre de proscription, ouvre l'arsène à toutes les idées, respecte les opinions, les consciences, les personnes, les propriétés. La force morale est la seule qui ait le droit de faire des conquêtes. On l'a prouvé en France aussi longtemps qu'il s'est agi de détruire, on la répudie maintenant qu'il s'agit de fonder.

Au reste, le décret par lequel le gouvernement de la république française vient de proroger les élections politiques jusqu'au 23 avril, a été mal accueilli à Paris. Tout le monde, les ouvriers comme les nôtres, comprend la nécessité absolue de sortir enfin du provisoire, qui est l'une des causes principales de la gêne du commerce et de l'industrie. Or, le provisoire ne cessera qu'à la réunion de l'assemblée constituante.

On a rapporté d'une manière exacte la réponse, faite par M. de Lamartine à la députation des Polonais, qui est allée demander des armes au gouvernement. Loin de promettre du secours à la Pologne, M. de Lamartine a interprété, dans le sens le plus pacifique, les paroles que contenait au sujet de ce pays son manifeste aux puissances étrangères. Si nous avons bien compris ses paroles, et si la république française s'y conforme dans l'avenir, la Pologne ne peut guère plus compter aujourd'hui qu'en 1864, sur l'appui de la France.

Nos lecteurs jugeront, du reste, eux-mêmes de la portée de ce discours, que nous reproduisons en entier.

Voici la réponse de M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire, à une députation des Polonais :

« Citoyens polonais, « La République française reçoit comme un heureux augure l'hommage de votre adhésion et de votre reconnaissance pour son hospitalité. Je n'ai pas besoin de vous dire ses sentiments pour les fils de la Pologne. La voix de la France vous les disait chaque année, même quand cette voix était comprimée par la monarchie. La République a la voix et le geste plus libres et plus sympathiques encore. Elle vous les redira, ces sentiments fraternels. Elle vous les prouvera sous toutes les formes compatibles avec la politique de justice, de modération et de paix qu'elle a proclamée pour le monde. « Oui, depuis vos derniers combats, depuis que l'épée a effacé de la carte des nations ces dernières déclarations de votre existence, comme vestige et comme germe d'une nation, la Pologne n'a pas été seulement le reproche, elle a été un remords vivant debout au milieu de l'Europe. La France ne vous doit

ah! mon Dieu! — Qu'avez-vous donc, Monsieur Olivier? — Mademoiselle Ernestine, — dit le jeune officier avec une gravité comique, — êtes-vous bonapartiste? — Monsieur Olivier? certainement j'admire l'empereur. Mais pourquoi cette question? — Alors, Mademoiselle, nous sommes perdus; mon oncle abritait hélas! sous son toit, la plus implacable ennemie du grand homme. — Comment! Monsieur Olivier? — Vous l'avez entendu les effroyables histoires qu'elle en raconte, pour parler sérieusement, Mademoiselle Ernestine, j'aurai à vous demander d'avance votre indulgence et votre intérêt pour une jeune femme, la femme de mon oncle, qui, depuis dix ans qu'elle est stricte, n'a pas été un jour sans de combats de soins excellents, et sans le quereller à outrance au sujet de la guerre de Corée. — Eh bien! Monsieur Olivier, je ne parlerai de mon admiration pour l'empereur qu'à votre oncle, je la dissimulerai devant cette brave femme. Vous le verrez, Monsieur Olivier, et elle m'aimera malgré tout bonapartiste. — Mme Maillet, la portière, qui frappé à la porte, interrompt l'entretien en apportant une lettre pour Hermine. — Celle-ci, reconnaissant l'écriture de M. de Mailletfort, dit à la portière de faire attendre un instant la personne qui lui avait remis cette lettre, à laquelle elle allait répondre. — Olivier, craignant d'être indiscret, et ayant hâte d'aller retrouver le commandant Bernard, afin de lui rendre compte de l'heureux succès, de sa démarche, dit à Mlle de Beaumesnil : — J'étais venu ici bien inquiet, Mademoiselle Ernestine, je m'en vais, allez à vous, le plus content des hommes. Je n'ai pas besoin de vous dire, Mademoiselle, avec quelle impatience je vais attendre le résultat de votre détermination au sujet de votre parente. Si vous jugez convenable que mon oncle fasse une démarche auprès d'elle, veuillez m'en informer. — Lors de notre prochaine entrevue, Monsieur Olivier, qui aura lieu ici chez Hermine, je vous dirai ce qu'il me paraît le plus convenable de faire. — A cette entrevue, vous me permettrez, n'est-ce pas? d'amener mon oncle, car, il aura tant à vous dire, — ajouta Olivier en souriant, — il aura un tel désir de vous voir, qu'il y aurait de l'imprudence à ne pas l'admettre. Il serait capable de tout, pour arriver jusqu'à vous, afin de vous dire sa joie et sa reconnaissance. — Hermine et moi, nous ne pouvons pas votre cher oncle à de si terribles extrémités, car je suis moi-même très impatiente de le revoir. A bientôt donc, Monsieur Olivier.

— A bientôt, Mademoiselle. Et Olivier, sortant, laisse les deux jeunes filles ensemble. Hermine ouvrit alors la lettre de M. de Mailletfort; elle contenait ces mots : « C'est toujours demain samedi, ma chère enfant, que je vous envoie chez Mlle de Beaumesnil; seulement, si vous le voulez bien, je viendrai vous prendre vers trois heures de l'après-dîner, au lieu de venir à midi, ainsi que nous en étions convenus. Un mien cousin-germain, le chef de ma famille, le prince-duc de Haut-Martel (cousin du pape) vient de mourir en Hongrie, ce qui m'est fort égal, quoique j'hérite de ce parent. Je reçois cette nouvelle par l'ambassade d'Autriche, où il faut que je me rende demain matin pour quelques formalités indispensables; ce qui, à mon grand regret m'empêche de aller vous prendre aussitôt que je vous l'avais promis. A demain donc, ma chère enfant, vous savez mes sentiments pour vous. MAILLETFORT. » — Ernestine... vous ne permettez de répondre au mot à cette lettre, n'est-ce pas? dit Hermine en s'asseyant devant sa table. — Pendant que la duchesse écrivait à M. de Mailletfort, Mlle de Beaumesnil, rêvassait avec une satisfaction croissante à l'engagement qu'elle venait de prendre envers Olivier. — La duchesse répondit à M. de Mailletfort qu'elle l'attendrait le lendemain à trois heures ainsi qu'il le désirait; puis, souvant Mme Monthlon, elle la pria de remettre sa réponse à la personne qui avait apporté la lettre. — La portière sortie, Hermine revint auprès de Mlle de Beaumesnil et se trouvant enfin seule avec elle, l'embrassa tendrement en lui disant : — Ernestine... vous êtes bien heureuse, n'est-ce pas? — Oh oui! bien heureuse, — répondit Mlle de Beaumesnil, — car c'est ici, chez vous, Hermine, que ce bonheur m'arrive. Quelle générosité de la part de M. Olivier, comme il faut qu'il m'estime et qu'il m'aime réellement, n'est-ce pas? pour vouloir m'épouser, lui qui se trouve dans une position si au-dessous de la mienne! Et cela, voyez-vous Hermine, suffirait à me le faire adorer. Quelle confiance me dois-je pas avoir dans ses promesses! A quel quelie sécurité je puis maintenant envisager l'avenir, quelles que soient les circonstances où je me trouve un jour! — Courez vite, Ernestine, il n'est pas de félicité plus assurée que celle qui vous attend, votre vie sera douce et fortunée. Aimer, être aimée noblement, est-il un sort plus digne d'être? — Et par un cruel retour sur elle-même, la pauvre duchesse ne put s'empêcher de fondre en larmes. — Mlle de Beaumesnil comprit tout et dit tristement :

— Il est donc vrai, il y a donc toujours une sorte d'égoïsme dans le bonheur! Ah! Hermine, pardon, pardon, combien vous avez dû souffrir. Chaque mot de notre entretien avec M. Olivier, devait vous porter un coup! — Vous ne sentiez pas parler d'amour partagé, d'espoir, d'avenir, et, à toutes ces joies, vous pensiez qu'il vous faudra renoncer peut-être! — Non, non, Ernestine, — dit la pauvre créature en essayant ses pleurs, — croyez, au contraire, que votre contentement m'a été salutaire et consolant. N'ai-je pas, pendant toute cette soirée, oublié mes chagrins, hélas! désespérés! — Désespérés! mais pourquoi cela? M. de Senneterre est digne de vous, — s'écria inconsidérément Ernestine en se rappelant sa conversation de la veille avec Gerald, — il vous aime, comme vous méritez d'être aimée, je le sais. — Vous le savez, Ernestine? et comment cela? — Je veux dire, que, j'en suis sûre, Hermine, — répondit Ernestine avec embarras, — tout ce que vous m'avez raconté de lui, me prouve que vous ne pouvez mieux placer votre affection; les obstacles qui s'opposent à votre mariage sont grands, je le crois; mais ils ne sont pas insurmontables. — Ils le sont, Ernestine, car je ne vous avais pas confié cela, mais ma propre dignité veut que je n'épouse M. de Senneterre que si sa mère vient ici, chez moi, me dire qu'elle consent au mariage de son fils. Sans cela je ne voudrais à aucun prix entrer dans cette noble famille. — Oh! Hermine, — s'écria Ernestine, — combien j'aime en vous cet orgueil, et M. de Senneterre, qu'a-t-il répondu? — De nobles et touchantes paroles, — reprit Hermine; — elles m'ont fait lui pardonner la tromperie dont j'avais été victime. Lorsque M. Olivier lui a annoncé ma résolution, loin d'en paraître surpris ou choqué, Gerald a répondu : « Ce que demande Hermine est juste; cela importe à sa dignité » comme à la mienne, le désespoir est lâche et stérile. C'est à moi d'obliger ma mère à reconnaître la valeur de la femme à qui je suis fier de donner mon nom. — Vous avez raison, Hermine, ce sont là de nobles et touchantes paroles. — Ma mère... m'aime tendrement, a ajouté M. de Senneterre... rien n'est impossible à une passion vraie... Je saurai convaincre ma mère, et j'amenerai la démarche qu'Hermine a le droit d'attendre d'elle... A cela, comment parviendrai-je? je l'ignore... mais j'y parviendrai, parce qu'il s'agit du bonheur d'Hermine et du mien. — Et cette courageuse résolution de M. de Senneterre ne vous donne pas tout espoir? — dit vivement Ernestine. (La suite à demain.)

pas seulement des vœux et des larmes, elle vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce sang polonais que vous avez semé pendant nos grandes guerres, sur tous les champs de bataille de l'Europe!

La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez-en sûrs, et rapportez-vous-en au cœur de trente-six millions de Français! Seulement, laissez à la France ce qui lui appartient exclusivement, l'heure, le moment, la forme dont la Providence déterminera le choix et la convenance pour vous rendre, sans agression et sans effusion de sang humain, la place qui vous est due au soleil et dans le catalogue des peuples.

Vous connaissez les principes que le gouvernement provisoire de la République a adoptés invariablement dans sa politique étrangère. Si vous ne les connaissez pas, les voici:

La République est républicaine sans doute; elle le dit à haute voix au monde; mais la République n'est en guerre ouverte ni sourde avec aucune des nations, avec aucun des gouvernements existants, tant que ces nations et ces gouvernements ne se déclarent pas eux-mêmes en guerre avec elle! Elle ne fera donc, elle ne permettra volontairement aucun acte d'agression et de violence contre les nations germaniques. Elles travaillent ou ce moment à modifier d'elles-mêmes leur système intérieur de confédération et à créer l'unité et le droit des peuples qui ont une place à leur revendiquer dans son sein. Il faut être insensé ou traître à la liberté du monde pour les troubler dans ce travail par des démonstrations de guerre et pour changer en hostilité, en susceptibilité ou en haine la tendance libératrice qui les pousse de cœur vers nous et vers vous.

Et quel moment nous demandez-vous de choisir pour ce contre-sens du droit de la politique et de la liberté? Est-ce que le traité de Pinitz se trame par hasard contre nous? Est-ce que la coalition des souverains absolus se noue et s'arme sur nos frontières et sur les vôtres? Non. Vous le voyez, chaque courrier nous apporte une acclamation victorieuse des peuples qui se excellent dans notre principe, et qui fortifient notre cause précisément parce que nous avons déclaré que ce principe était le respect du droit, des volontés, des formes de gouvernement, du territoire de tous les peuples! Les résultats extérieurs de la politique du gouvernement provisoire, sont-ils donc si mauvais qu'il faille le contraindre violemment à en changer, et nous présenter sur les frontières de nos voisins la baïonnette à la main, au lieu de la liberté et de la paix à la main?

Non, cette politique à la fois ferme et pacifique réussit trop bien à la République pour que nous voulions la changer avant l'heure où les puissances la changeront elles-mêmes! Regardez la Belgique! regardez la Suisse! regardez l'Italie! regardez l'Allemagne méridionale tout entière! regardez Vienne! regardez Berlin! que vous faut-il de plus? Les possesseurs eux-mêmes de vos territoires vous ouvrent la route vers votre patrie, et vous appellent à en reconstruire pacifiquement les premières assises! Ne soyez injustes ni envers Dieu, ni envers la République, ni envers nous! Les nations sympathiques de l'Allemagne, le roi de Prusse ouvrant les portes de ses citadelles à vos martyrs, les ports de la Pologne, qu'avez-vous, Cracovie affranchie, le grand-duché de Posen redevenu polonais, voilà les armes que nous vous donnons en un mois de politique!

Ne nous en demandez pas d'autres. Le gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons la Pologne, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées, et peut-être celles de l'Europe en ce moment! Cette responsabilité, nous ne la remettrons à personne qu'à la nation elle-même! Fiez-vous à elle, fiez-vous à l'avenir, fiez-vous au passé de ces trente jours qui ont déjà donné à la cause de la démocratie française plus de terrain que trente batailles rangées, et ne troublez ni par les armes ni par une agitation qui retomberait sur notre cause commune, l'œuvre que la Providence accomplit sans autres armes que les idées pour la régénération des peuples et pour la fraternité du genre humain!

M. Goderski. « Je commence par vous exprimer la plus vive reconnaissance pour les sentiments nobles et généreux que vous venez de nous témoigner. Nous avons reçu tant de preuves de la sympathie de la France, cette sympathie a été cimentée sur tant de champs de bataille, qu'il n'y a pas un Polonais qui puisse en douter; mais aujourd'hui que le drapeau polonais flotte sur les tombeaux des anciens souverains de la République polonaise, vous comprenez l'impatience qui doit animer l'émigration polonaise. Cette impatience est un devoir; nos frères se soulèvent, il ne nous est pas permis de rester inactifs et de contempler de loin, en jouissant de votre généreuse hospitalité, les combats et peut-être le nouveau martyre de nos frères; nous sommes tenus de nous procurer les moyens d'accomplir notre sainte mission: c'est à vous de peser dans votre sagesse la manière dont vous voulez remplir nos souhaits. »

M. de Lamartine. « Vous avez admirablement parlé comme Polonais. Quant à nous, notre devoir est de vous parler comme Français. Les uns et les autres, nous devons rester dans notre rôle respectif. Comme Polonais, vous devez être justement impatients de voler sur le sol de vos pères, et de répondre à l'appel qu'une partie de la Pologne déjà libre fait à ses généreux enfants. À ce sentiment, nous ne pouvons qu'applaudir et fournir, comme vous le désirez, tous les moyens pacifiques qui aideront les Polonais à rentrer dans leur patrie, et à se réjouir de son commencement d'indépendance à Posen. »

Quant à nous, comme Français, nous n'avons pas seulement la Pologne à considérer; nous avons l'universalité de la politique européenne qui correspond à tous les horizons de la France, et à tous les intérêts de la liberté dont la République française est la seconde, et, nous l'espérons, la plus glorieuse et la dernière explosion dans l'Europe. L'importance de ces intérêts, la gravité de ces résolutions, font que le gouvernement provisoire de la République ne peut abdiquer entre les mains d'aucune nationalité partielle, d'aucun parti dans une nation, quelque sacrée que soit la cause de cette nation, la responsabilité et la liberté de ses résolutions.

Si la politique qui nous a été commandée sous la monarchie, vis-à-vis de la Pologne, n'est plus la politique qui nous est commandée sous la République, celle-ci a tenu au monde un langage auquel elle veut être fidèle; elle ne veut pas qu'aucun pouvoir sur la terre puisse lui dire: Vous avez des paroles, mais vous n'avez des actions là.

La République ne doit pas et ne veut pas avoir des actes en contradiction avec ses paroles: le respect de sa parole est à ce prix; elle ne la décréditera jamais en y manquant. Qu'est-elle dit dans son manifeste aux puissances? Elle a dit en substance à vous: Le jour où il nous paraîtrait que l'heure providentielle serait venue pour la résurrection d'une nationalité injustement effacée de la carte, nous volerions à son secours. Mais nous nous sommes justement réservé ce qui appartient à la France seule, l'appréhension de l'heure, du moment, de la place et des moyens par lesquels il nous conviendrait d'intervenir.

Et bien! ces moyens, jusqu'ici nous les avons évités et résolus pacifiquement. Et voyez, et que la France et l'Europe elle-même voient si ces moyens pacifiques nous ont trompés ou si vous ont trompés vous-mêmes?

En trente-et-un jours les résultats naturels et pacifiques de ce système de paix et de fraternité déclarés aux peuples et aux gouvernements, ont valu à la cause de la France, de la liberté et de la Pologne elle-même, plus de dix batailles et des flots de sang humain!

À Vienne, Berlin, l'Italie, Milan, Gênes, l'Allemagne méridionale, Munich, toutes ces constitutions, toutes ces explosions spontanées, non provoquées, de l'âme des peuples, vos propres frontières seules, ouvertes à vos pas à travers les acclamations de l'Allemagne qui se renouaient dans ses formes sous l'impulsion dont nous entourons ses gouvernements et ses territoires, voilà les fruits qu'a faits la République, grâce à ce système de respect de la liberté du sol et du sang des hommes! Nous ne reculons pas dans un autre système!

Sachez-le bien, la voie droite nous conduit au but désiré que nous nous proposons d'atteindre mieux que les voies tortueuses de la diplomatie. Ne tentez pas de nous en faire dévier, même par le sentiment paternel que nous vous portons. Il y a quelque chose qui contient et qui éclaire notre passion même

pour la Pologne, c'est notre raison. Laissez-nous l'écouter dans la liberté complète de nos pensées, et sachez que ces pensées ne séparent pas les deux peuples dont le sang s'est si souvent mêlé sur les champs de bataille.

Notre sollicitude pour vous s'étendra, comme notre hospitalité, aussi loin que nos frontières; nos regards vous suivront dans votre patrie. Emportez-y l'espérance de la régénération qui commence pour vous en Prusse même où votre drapeau flotte à Berlin. La France ne demande d'autre prix à l'asile qu'elle vous a donné que l'amélioration de vos destinées nationales et le souvenir que vous emporterez du nom français.

N'oubliez pas que c'est à la République que vous devez le premier pas que vous allez faire vers votre patrie!

Ajournement des élections.

Paris, le 27 mars.

Le gouvernement provisoire au peuple français.

Citoyens,

Vous avez connu, vous avez apprécié les motifs qui ont décidé le gouvernement provisoire à reculer jusqu'au 5 avril les élections des officiers de la garde nationale.

Cet ajournement nécessaire ne permettrait pas de commencer le 9 les élections des représentants du peuple.

Avant d'en fixer définitivement l'époque, le gouvernement provisoire a voulu consulter l'opinion de la France entière.

Les commissaires des départements ont été interrogés; leur réponse, presque unanime, c'est qu'on doit différer, le moins possible, la convocation du peuple. Des pétitions nombreuses nous ont exprimé à cet égard les vœux les plus pressants.

Le même sentiment domine dans l'immense majorité de la population parisienne.

Le gouvernement provisoire se croirait coupable s'il gardait dans ses mains, sans la plus impérieuse nécessité, le pouvoir exceptionnel et temporaire que cette nécessité même a fait légitime, et dont notre dévouement à la République fait tout l'honneur.

Le gouvernement provisoire n'a donc été décidé que par des difficultés matérielles à remettre le jour des élections générales au 23 avril, et la réunion de l'Assemblée au 4 mai.

C'est à vous, citoyens, d'achever l'œuvre généreuse que vous avez entreprise. La République est fondée; nulle intrigue, nulle tentative insensée ne prévaudra contre elle. Le peuple la veut; il saura défendre ce qu'il a si vaillamment conquis. Qu'elle s'organise sur de larges bases; que la constitution prochaine fasse passer dans les institutions et dans les lois les grands principes de notre révolution; que vos choix préparent le règne de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Grâce à votre concours, citoyens, le gouvernement provisoire a pu porter jusqu'à ce jour le fardeau des affaires publiques. Il ne veut pas, il ne pourrait pas retarder d'une heure le moment où il déposera le pouvoir dans les mains de l'autorité souveraine, seule capable de répondre à tous les vœux de la France, seule assez forte pour diriger les destinées de la République dans ces voies où l'impulsion magnanime du peuple les a lancées.

Ne perdez donc pas de temps, citoyens, pour discuter les idées et les hommes: que ceux-ci soient par leurs principes, par leur vertu, par leurs lumières, par leur pureté, par leur amour de la patrie, les vrais représentants du peuple, et l'Europe saluera l'Assemblée nouvelle avec le même enthousiasme qui accueillit partout la révolution que le peuple a faite, et qui engendra la plus puissante des propagandes; celle qui est inspirée par l'admiration!

Le gouvernement provisoire,

Vu le décret qui ajourne au 5 avril les élections de la garde nationale;

Vu les renseignements donnés par les commissaires des départements et la délibération des maires des arrondissements de Paris;

Attendu qu'il y aurait impossibilité matérielle à maintenir le jour d'abord fixé pour les élections générales;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Arrête:

Art. 1^{er}. Les élections générales des représentants du peuple auront lieu le dimanche 23 avril.

Art. 2. L'Assemblée se réunira le 4 mai prochain.

Fait en conseil de gouvernement, à Paris, le 26 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Correspondance parlementaire.

Paris, 27 mars.

Les locataires parisiens se sont mis maintenant dans la tête de ne plus payer de loyer, sauf au propriétaire à s'arranger comme il le veut, ou plutôt comme il le peut. Ils ont déjà fait maintes manifestations dans ce but. Au moment où je vous écris, j'assiste à une de ces manifestations, place de la Bourse, n° 10. Le propriétaire, que cela n'arrange que tout juste, a offert à ses locataires de donner quittance de tout ce qu'ils lui doivent, mais à la condition toutefois de vider les lieux, l'honneur de les loger ne suffisant pas pour lui remplir la bourse. Ces braves gens, ne se sentant pas en force, ont souscrit à l'arrangement.

Il se plante partout des arbres de la liberté. Les garçons et les jeunes hommes se font un plaisir de planter ces arbres. Les garçons et les jeunes hommes se font un plaisir de planter ces arbres. Les garçons et les jeunes hommes se font un plaisir de planter ces arbres.

On a planté hier soir un arbre de la liberté au Châtelet (boulevard Saint-Martin). Le clergé de je ne sais quelle église est venu le bénir. Cette participation du clergé n'est pas approuvée.

Tous les boulevards, surtout à commencer de la porte Saint-Denis à la Bastille, depuis qu'il n'y a plus de police, se couvrent d'échappés, de chanteurs et de saltimbanques qui exercent leurs métiers en plein vent.

Les boulevards, cet aspect de Paris ne sont plus reconnaissables. Mais encore quelque temps, et Paris pourrait bien ainsi changer d'aspect. Toute cette gaieté qui anime encore les rues ne peut tarder à être remplacée par la plus morne tristesse. Les étrangers partent. Les émigrés de toutes les nations qui, depuis quelque temps, contribuaient à prolonger l'étourdissement, nous quittent également. Je crains que les Parisiens, lorsqu'ils seront vis-à-vis d'eux-mêmes, ruinés qu'ils seront pour la plupart, ne commencent à s'ennuyer.

Les suspensions de paiement, les faillites sont nombreuses dans toutes les classes de commerçants.

Le nombre des candidats représentants est énorme. Un coiffeur (je ne me rappelle malheureusement pas son nom; mais on dit que c'est à peine s'il sait lire et écrire), vient de se mettre sur les rangs et de se recommander à ses confrères.

Les nouveaux journaux continuent à pleuvoir; en voici encore trois: la Voix des femmes, l'Électeur, le Bon Sens du peuple.

Il faut se préparer à voir dans l'Assemblée nationale de France le plus étrange amalgame.

Les princes de l'Église, d'anciens nobles démarquisés, des pairs de France devenus républicains et parlant des fautes de ce régime qu'ils ont sou-

tenu jusqu'au dernier jour, viendront, s'asseoir à côté d'ouvriers et recevront d'eux le plus souvent le mot d'ordre pour la solution des questions politiques ou sociales. Ces pairs de France, remplacés dans l'Assemblée nationale, auront-ils la prétention de faire accroire au pays que leur attachement au nouveau régime peut être réel?

On assure que la résolution annoncée ce matin sur l'ajournement des élections a été prise à l'unanimité par le gouvernement provisoire.

Dans beaucoup de départements, il eût été matériellement impossible de procéder aux élections le 9 avril. Dans un certain nombre d'arrondissements, faute de moyens d'exécution, les listes n'eussent pu être affichées en temps utile.

Le jour fixé pour les élections est un dimanche (le jour de Pâques) on a voulu épargner, autant que possible, le temps des travailleurs et des habitants des campagnes. Les évêques ont, d'ailleurs, été invités à prescrire aux curés de lire ce jour-là les messes à une heure assez matinale, pour que l'accomplissement des devoirs religieux ne puisse se trouver en concurrence avec l'exercice du droit politique.

Nous lisons dans une correspondance:

« On dit que des explications amicales ont eu lieu entre M. de Lamartine et l'ambassadeur de Belgique au sujet du renvoi des citoyens belges dans leur pays. »

« Dans le cours de l'entrevue, M. le prince de Ligne ayant demandé qu'une garde de sûreté fut placée près de son hôtel, M. de Lamartine aurait répondu: »

« Mon prince, quand je me couche, j'ignore si je ne serai point massacré pendant la nuit; quand je me lève, je ne sais si je passerai sain et sauf la journée. »

On annonce que le chargé d'affaires par interim de Belgique à Paris a fait savoir officiellement au gouvernement provisoire de la République française l'avènement au trône du prince Maximilien.

Louis-Philippe était titulaire d'une forte quantité de 5 p. c. et 3 p. c. français qu'il avait achetés successivement depuis qu'il était sur le trône. Mais des inscriptions étaient faites sur le grand-livre au nom de plusieurs tierces-personnes. Comme des livraisons importantes de rentes françaises ont eu lieu depuis 15 jours, on suppose qu'elles ont eu lieu pour le compte de Louis-Philippe, qui a fait vendre toutes ses inscriptions de rentes françaises.

Joseph Henry, condamné aux travaux forcés à perpétuité par commutation de peine, il y a deux ans, pour avoir tiré un coup de pistolet sur Louis-Philippe, dans le jardin des Tuileries, vient, dit-on, d'être mis en liberté.

Bulletin de la semaine.

La semaine a été mauvaise, malgré le compte-rendu hebdomadaire de la banque de France qu'on a trouvé satisfaisant, malgré l'ouverture du comptoir d'escompte et le système de magasinage et de récépissés destinés à entrer dans la circulation et à soulager ainsi le commerce de l'encombrement des marchandises, malgré le décret qui appelle la formation des sous-comptoirs d'escompte pour étendre à toutes les branches de la production les bienfaits du crédit dont la perte entraînait momentanément celle du commerce et de l'industrie française. Nous savons bien qu'il faut laisser à ces diverses créations le temps de fonctionner et d'exercer leur heureuse influence, qu'on n'en recueillera les fruits que plus tard; mais ce qu'on regrette, c'est de n'être pas encore entré dans un état de choses où le crédit public ait assez de ressort pour se relever sur une espérance, sur un acte de prévoyance, sur un gage de la sagesse et de la sollicitude du gouvernement; en un mot, de ne pas voir renaître la confiance, dont les effets magiques suffiraient à nous tirer d'embaras. Elle renaîtrait promptement portait si l'exposition de théories trop audacieuses, de projets financiers trop scabreux, de mesures trop révolutionnaires, n'en retardaient pas le retour et le développement. Le marché ne sera pas toujours placé sous le coup de nouvelles faillites, de suspensions ou de liquidations forcées; le 5 p. c. n'aura pas toujours à supporter le poids d'une émission plus considérable que celle des besoins extrêmes cesseront; la dépréciation générale, la hausse de l'argent auront un terme, et alors, si on permet aux capitaux de se réunir, aux négociants de se raviser, aux fabricants de couvrir leurs pertes, nous recommencerons à voir s'accroître la richesse générale du pays. Mais elle ne peut le faire qu'avec la paix et la sécurité, avec un esprit de prévoyance et sous l'influence habilement et prudemment exercée du gouvernement. Il peut beaucoup par l'organisation du crédit dont il peut se faire le centre et le principal distributeur. S'il veut s'y appliquer, il aura toujours qu'approbations, encouragements et approuvements nécessaires. Que les ministres tournent leurs efforts de ce côté, et toutes les classes laborieuses de la société se remettront à l'œuvre avec cette confiance qui leur fait défaut quand on cherche ailleurs que dans leur sein et dans l'étude des choses pratiques le germe des améliorations que le présent est susceptible de recevoir et l'ave-de féconder. Le cercle des préoccupations de la bourse s'est agrandi, et les quelques réflexions que nous venons de laisser échapper ne sont que l'écho de toutes celles qui roulent sur le même sujet entre des hommes habitués au maniement des plus grandes affaires et à l'examen de problèmes commerciaux qui touchent de bien près à ceux que l'on étudie de tant de côtés à la fois sous le titre d'organisation du travail. En attendant une solution, la désorganisation fait chaque jour de nouveaux progrès. Le nombre des ateliers fermés augmente. Les ouvriers sans ouvrage encombrant les rues et les places des villes manufacturières; le prix de l'or s'élève, et l'argent s'obtient avec peine. La ville de Lyon souffre beaucoup de la crise financière commerciale et manufacturière dont la France entière est travaillée. Nous faisons des vœux pour qu'on applique à son soulagement les plus efficaces.

(Journal des Débats.)

Nouvelles de Suisse.

Berne, 22 mars.

La commission de révision du pacte vient d'adopter le projet que lui a présenté sa première section touchant l'organisation fédérale et notamment la représentation suisse. Bien que nous ayons donné une analyse assez complète du système représentatif qu'adopte la commission, nous croyons devoir reproduire textuellement le projet de la commission. La question est grave; il faut la peine de la discuter; c'est le droit ou plutôt le devoir de la presse.

Art. 1. Les autorités fédérales se composent; a) de l'Assemblée fédérale; b) d'un conseil fédéral; c) d'un tribunal fédéral.

Art. 2. Le pouvoir suprême de la confédération est exercé par l'assemblée fédérale qui se compose :

- A) d'un conseil de représentants,
B) de la diète.

A. Conseil des représentants.

Art. 3. Le conseil des représentants se compose de députés du peuple suisse. Un membre est nommé pour une population de 20,000 âmes.

Art. 4. Les élections des représentants ont lieu dans des cercles électoraux fédéraux. Les cercles, autant que possible, ont une égale étendue. Les circonstances de localité, seront néanmoins prises en considération. Le cercle qui compte moins de 20,000 âmes a droit à nommer un député.

Art. 5. Tout Suisse qui a atteint l'âge de 21 ans, et que la législation du canton où il a son domicile n'exclut point de l'exercice de ses droits civils, est apte à voter.

Art. 6. Est éligible tout citoyen suisse apte à voter et qui est âgé de 25 ans révolus. Les étrangers naturalisés dans un canton doivent, pour être éligibles, être en possession de leur droit de bourgeoisie au moins depuis cinq ans.

Art. 7. Le conseil des représentants est nommé pour trois ans; il est renouvelé au bout de ce terme. Les députés sont rééligibles.

Art. 8. Les membres du conseil fédéral et les employés nommés par cette autorité ne peuvent être en même temps membres du conseil des représentants.

Art. 9. La présidence du conseil des représentants est dévolue au président fédéral; le conseil nomme un vice-président qui ne peut être réélu à ces fonctions dans la session ordinaire suivante.

Art. 10. La délibération n'est valable qu'autant qu'elle a lieu en présence d'un moins la majorité absolue des membres.

Art. 11. Dans le conseil des représentants les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Art. 12. Le conseil des représentants se réunit une fois par an en session ordinaire, au jour qui sera fixé par le règlement. Il peut être extraordinairement convoqué par résolution du conseil fédéral, ou bien si cela est demandé, par un quart de ses membres.

Art. 13. Les membres du conseil des représentants reçoivent une indemnité de la caisse fédérale.

Art. 14. La formation des cercles, le mode électoral et l'organisation plus précisée du conseil des représentants, seront déterminés par une loi fédérale.

Diète.

Art. 15. La diète se compose de députés des 22 cantons. Chaque canton a une voix, qui sera portée par un député.

Art. 16. Il est facultatif aux cantons de donner ou leurs instructions ou leurs pouvoirs à leurs députés.

Art. 17. La diète nomme un vice-président pour chacune de ses sessions. Ces fonctions ne peuvent être exercées par le député d'un canton dans deux sessions ordinaires.

Art. 18. La diète se réunit une fois par an en session ordinaire, au jour qui sera fixé par le règlement. Elle peut être convoquée en session extraordinaire par décision du conseil fédéral ou, si la demande en est faite, par cinq cantons.

Art. 19. La diète ne peut valablement délibérer, si les députés de 12 cantons au moins ne sont pas présents.

Art. 20. Ses résolutions sont prises à la majorité de voix de 12 états. Lors des élections, la majorité absolue des votants décide.

Art. 21. Les membres de la diète reçoivent l'indemnité de leurs cantons.

Art. 22. Les membres du conseil des représentants et du conseil fédéral ne peuvent être simultanément membres de la diète.

Compétence et mode de délibération.

Art. 23. Les attributions fédérales définies sur tous les objets qui, à l'encontre de la constitution actuelle, sont du ressort de la confédération et ne sont pas de la compétence d'autres autorités fédérales.

Art. 24. L'assemblée fédérale traite les affaires suivantes :

- 1. Les alliances et les traités avec l'étranger.
2. Les déclarations de guerre, les traités de paix.
3. La reconnaissance des Etats et des gouvernements étrangers.
4. La révision de l'échelle du contingent en hommes et en argent.
5. L'organisation générale militaire et toutes les mesures militaires qui impliqueraient de nouvelles obligations aux cantons.
6. Les dispositions générales touchant les fonds de guerre fédéraux.
7. La fixation des tarifs de péages, l'autorisation ou la prolongation de la perception de péages, droits de chaussée et de pontonnage, jusqu'à l'époque de leur expiration.
8. La fixation du système monétaire suisse.
9. La fixation du système suisse des poids et mesures.
10. La création d'établissements publics et les constructions, les entreprises qui y ont rapport.
11. L'augmentation des charges cantonales relatives à l'échelle fédérale.
12. Le mode des frais d'intervention.
13. Le règlement législatif touchant les tribunaux fédéraux.
14. Les questions relatives à la police des étrangers, pour autant qu'elles concernent le territoire de la Suisse.

(La fin à demain.)

Le serment d'Abd-el-Kader.

Louange à Dieu, seul Dieu! Rien n'est durable si ce n'est son règne!

Je fais le serment devant Dieu, par Mohammed, Abraham, Moïse et Jésus-Christ; par le Tourat, l'Evangile, le Zabour et le Coran; par la Mecque et Médine; par la terre sainte (Kodas); je le jure par le Bohhari et le Mosslem, et parce que nous avons de plus sacré; je le jure par le cœur et par le langage: je renonce entièrement à m'occuper des affaires des Français.

Tous mes compagnons font le même serment, ceux qui signent ci-après a aussi bien que ceux qui ne signent point, ne sachant point écrire, tous au nombre de cent. Salut.

Signé, ABD-EL-KADER-BEN-MEHIDDIN,

En date du 10 rebié senn 1265 (10 mars 1848).

Le National est le seul journal qui exprime aujourd'hui une opinion sur la réclamation d'Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader, dit le National, n'a pas autorisé la France à s'en rapporter à sa parole, et, quoi qu'il dise, sa mise en liberté ne serait pas sans danger.

Le gouvernement de la république ne se croira pas tenu, comme la monarchie, de respecter la parole d'un prince. Nous espérons que, fidèle à la loyauté française, il saura prendre toutes les mesures nécessaires pour donner une satisfaction légitime à Abd-el-Kader, sans exposer l'Algérie à des levées de bouclier provoquées par l'ancien ennemi de notre domination.

Les anciens juges ont dit: «Quiconque veut s'agrandir, s'affaiblira.»

Tous vous avez dans ce monde ce qui sera dans l'éternité pour tous les mortels devant le Tout-Puissant. Tous les hommes sont fils d'Adam, et Adam est né du limon.

La nation qui est unie et dont les intérêts sont soumis à l'examen et à l'opinion de tous, est celle qui, sans contredit, est la plus forte, parce que, par les conseils donnés par tous, il est rare de faiblir, tandis que le conseil d'un seul entraîne souvent l'erreur.

Les anciens sages ont dit: «Celui qui ne consulte que son opinion, glisse et tombe.»

Dieu, dans le sublime livre du Coran, a chéri les hommes qui sont doués de tels sentiments; il a dit: «Leurs actions doivent être toujours conformes à leurs opinions prises en masse.»

Aujourd'hui vous êtes des hommes de grand cœur, compatissants, vous aimez le bon et ne jugez que par la légalité. Dieu vous a placés où vous vous trouvez, pour être les protecteurs des infortunés et des affligés; je suis un de ceux-ci, et je suis malheureux; je demande de vous et de votre justice d'arracher l'affliction qui m'opresse.

Si je n'ai point obtenu justice par le passé, je dois l'obtenir maintenant, puisque vous êtes les auteurs de l'état de choses qui ne veut plus ni injustice ni oppression.

Je n'ai rien fait qui puisse être blâmé par des hommes sages comme vous l'êtes.

J'ai défendu mon pays par tous mes moyens, j'ai la conviction que par cette raison vous m'estimez. Quand j'ai été vaincu et que Dieu ne m'a pas donné l'avantage, j'ai songé à tranquilliser mon âme en renonçant aux choses de ce monde, et quoiqu'il me fût possible de me rendre dans le pays des Berabers (Maroc) ou dans le Sahara, j'ai préféré pour mon âme, la remise entre les mains des Français. Je désirais être envoyé par les Français dans le pays que je choisis; dans mon esprit et parmi toutes les nations musulmanes et chrétiennes, j'ai donné à la nation française la préférence pour l'inviolabilité d'une parole donnée.

J'ai demandé au général Lamoricière de me faire transporter à Alexandrie, pour me rendre de là à la Mecque ou à Médine. Je l'avais prié de ne pas me faire passer ni par Oran ou Alger, ni par Toulon ou tout autre port de France. Je lui avais demandé de m'embarquer d'Algera Ghazaout pour me rendre directement à Alexandrie; et pour l'accomplissement de ces demandes, je demandai une parole française. C'est ce qu'il m'a fait, en m'adressant un écrit en arabe qu'il a signé en français, revêtu de son cachet et écrit en la même langue.

Quand cet écrit m'est parvenu, et dans la conviction que la parole des Français est inviolable, je me suis rendu à lui. S'il m'avait dit: Je ne puis vous promettre ce que vous me demandez, je ne me serais point rendu.

J'avais la certitude que la parole française est une parole solide, fût-elle donnée même par un simple soldat, et qu'il était impossible de la violer.

Aujourd'hui, les choses ne sont plus les mêmes pour moi, et cette conviction s'est évouée en moi; je vous demande et vous supplie de me rendre justice, en réndant plus vaste ce qui est restreint pour moi, et en transformant une tristesse en joie et bonheur.

Vous avez aujourd'hui opéré et fait une œuvre grande et qui réjouit tout le monde; si vous réjouissez tout le monde et que vous me laissez dans l'affliction, je vous en demanderai compte devant le Tout-Puissant.

Vous êtes des ulemas (savants), et savez bien ce qui nous convient. Nous ne pouvons pas vivre dans un pays dont les vêtements, le langage, la nourriture et tout en général diffèrent entièrement des nôtres.

Je me disais toujours que quand bien même je serais pris par les Français par la force, je n'aurais que du bien à recevoir chez eux, parce que ce sont des hommes de cœur et d'honneur, et qui savent rendre mérite au vainqueur a aussi bien qu'au vaincu.

Je n'ai point été pris par les Français les armes à la main, je suis venu aux Français volontairement et parce que je l'ai bien voulu; si j'avais pensé trouver chez eux quelque chose qui puisse me déplaire, je ne serais point venu à eux.

Je crains que quelques-uns de vous ne puissent penser qu'en retournant aux choses de ce monde et en revenant en Algérie, j'y ferai renaitre des troubles. C'est une chose impossible et qui ne pourra jamais arriver: n'ayez aucun doute sur moi, à cet égard, pas plus que vous n'en aurez en pareille circonstance de la part d'un homme qui est mort, car je me place au nombre des morts. Mon seul désir est de me rendre à la Mecque ou à Médine, pour y étudier et adorer Dieu jusqu'à mon dernier jour. Salut.

De la part d'Abd-el-Kader-ben-Mehidden, infortuné dans le pays des Français.

En date du 9 Rebia Senn 1265 (15 mars 1848).

A la lettre d'Abd-el-Kader était jointe la formule suivante du serment offert par l'ex-émir. Voici ce curieux document:

Louanges à Dieu; rien n'est durable si ce n'est son règne. Aux appuis solides de la république, serment. Après la manifestation de mes sentiments d'admiration pour vos personnes, je vous dirai que j'ai revu le citoyen Ollivier, et que j'ai eu avec lui un long entretien dont il vous fera part.

Je viens vous donner une parole sacrée, et qui ne doit après elle laisser aucun doute dans votre esprit savoir:

Que je ne m'occuperai jamais plus de fomenter des troubles contre les Français, ni par moi-même en personne, ni par mes paroles, ni par mes écrits, ni par aucun des miens, et cela pendant toute ma vie.

Je fais le serment devant Dieu, par Mohammed, Abraham, Moïse et Jésus-Christ; par le Tourat, l'Evangile, le Zabour et le Coran; par la Mecque et Médine; par la terre sainte (Kodas); je le jure par le Bohhari et le Mosslem, et parce que nous avons de plus sacré; je le jure par le cœur et par le langage: je renonce entièrement à m'occuper des affaires des Français.

Tous mes compagnons font le même serment, ceux qui signent ci-après a aussi bien que ceux qui ne signent point, ne sachant point écrire, tous au nombre de cent. Salut.

Signé, ABD-EL-KADER-BEN-MEHIDDIN,

En date du 10 rebié senn 1265 (10 mars 1848).

Le National est le seul journal qui exprime aujourd'hui une opinion sur la réclamation d'Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader, dit le National, n'a pas autorisé la France à s'en rapporter à sa parole, et, quoi qu'il dise, sa mise en liberté ne serait pas sans danger.

Le gouvernement de la république ne se croira pas tenu, comme la monarchie, de respecter la parole d'un prince. Nous espérons que, fidèle à la loyauté française, il saura prendre toutes les mesures nécessaires pour donner une satisfaction légitime à Abd-el-Kader, sans exposer l'Algérie à des levées de bouclier provoquées par l'ancien ennemi de notre domination.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Jeu di 30 Mars 1848. — (Représentation n° 114.)

Changement de spectacle par indisposition de Mme PICARD.

Don Pasquale,

opéra en trois actes, paroles de MM. A. Royer et G. Vaëz, musique de Donizetti.

PRÉCÉDÉ DE:

Ma Femme et mon Parapluie,

vaudeville en un acte de M. Laurencin. On commencera à 7 heures.

Samedi 1er avril 1848. La troisième représentation de SEMIRAMIS, grand-opéra en trois actes et cinq tableaux, traduction de M. Numa Lafont, musique de Rossini.

Koninklijke Holl. Schouwburg.

Op Vrijdag 31 Maart 1848. (N° 45 in het abonnement.)

MACBETH,

treurepel in vijf bedrijven, naar het Fransch van Ducis, door M. P. Boddaert. In zeer vele jaren niet vertoond.

Gevolgd door eene tweede voorstelling van:

DE PRIMA DONNA OF DE ZOOGZUSTER,

lijspel met zang in een bedrijf, naar het Fransch, door den heer G. van Beek. De aanvang ten HALF ZEVEN ure.

ANNONCES.

ANNONCE.

On se propose de vendre publiquement à la fin d'avril prochain, aux jours qui seront indiqués ultérieurement, dans l'hôtel de la rue dite Hooge Westende, à La Haye, et occupé précédemment par M. le baron DE BUSIÈRE, en dernier lieu ministre de France près la cour des Pays-Bas, et ce par ministère du notaire J. W. VAN DEN BERGH, résident à La Haye.

Un superbe et précieux mobilier consistant en Meubles fabriqués d'après le dernier goût et pour ainsi dire complètement neufs; un ameublement de Ganapés et de Chaises; Tables de divers genres; Pendules; Glaces; Tableaux à l'huile, dont quelques-uns de maîtres célèbres; une fort belle collection de bronze et objets d'art; Cristaux et Verres; Porcelaines de France, services de table et services à thé; bois de lit, lits de plumes, et matelas, poêles et cheminées, une batterie de cuisine; et une quantité de Vins fins de diverses qualités et une infinité d'autres articles. Tous ces objets ont appartenu à M. le baron de Bussière.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 28 Mars.

Table with columns: Int., Cours, Hautes, Cours A. Rows include: Dette active, Dito ditto, Dito en Rente, Pays-Bas, Russie, Espagne, Autriche, France, Pologne, Brésil, Portugal.

Bourse de Paris du 27 Mars.

Table with columns: Int., Cours, Cours A. Rows include: France, Espagne, Naples, Pays-Bas, Belgique.

Bulletin de la Bourse de Paris.

Nous avons encore aujourd'hui une forte baisse sur la rente française, que l'on attribue à la suspension des paiements de plusieurs maisons de banque et à la rareté du numéraire. Il y avait une espèce de panique parmi les porteurs de titres, ce qui a ébranlé les cours dès les premiers moments de la Bourse. Beaucoup de porteurs de Bons du trésor, qui les ont échangés contre du 5 p. 100, ont continué à vendre leurs titres. On parlait aujourd'hui des mouvements de troupes de la Russie sur les bords de la Vistule. Le 3 p. c. a fléchi successivement de 41 fr. jusqu'à 40 fr., on reste à 40. Le 3 p. c., fermé samedi à 64 50, a ouvert à 64 et est tombé à 64. La Banque de France a fléchi de 100 fr. à 1,350; les Bons du trésor, étaient avant-hier à 36 p. c. de perte, ont fléchi à 38 1/2 p. c.; la Ville de Paris était toujours à 2,050.

Bourse d'Anvers du 28 Mars.

Métalliques, 5 % — Naples 5 % — Ard., 5 % 8 nominal. — De différé ancienne, — Passive 5 % — Lots de Hesse. — Cours après Bourse (2 1/2 heures). Anvers 1/2 au 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Spui, 75.